



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service environnement

Saint-Brieuc, le 21 novembre 2023

Tél : 02 96 62 47 00

## **Note de présentation**

Projet d'arrêté réglementant la pêche en eau douce pour l'année 2024  
dans le département des Côtes-d'Armor

Ce projet arrêté réglemente la pêche en eau douce pour l'année 2024 dans le département des Côtes-d'Armor.

Il fixe les périodes d'ouverture de la pêche pour les eaux de première et deuxième catégorie en fonction des espèces ciblées, définit les procédés et modes de pêche autorisés, les tailles minimales de captures, le nombre de captures autorisé, et instaure des réserves de pêche sur tout ou partie de cours d'eau ou plans d'eau.

Cet arrêté sera complété par un arrêté réglementant la pêche des poissons migrateurs (saumons, truites de mer, aloses, lamproies marines, anguilles).

Les dispositions de ce projet d'arrêté sont issues d'une proposition de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Côtes-d'Armor.

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement relatif à la participation du public, applicable aux décisions, autres que les décisions individuelles, des autorités publiques ayant une incidence sur l'environnement lorsque celles-ci ne sont pas soumises, par les dispositions législatives, le présent projet d'arrêté peut être consulté sur le site internet de la préfecture du 23 novembre au 13 décembre 2023 inclus.

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises par mail à l'adresse : [ddtm-consultation120-1@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-consultation120-1@cotes-darmor.gouv.fr) en précisant le sujet du message par les termes : « ouverture pêche 2024 ». Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer (service environnement) – 1, rue du Parc – CS 52256 – 22022 Saint-Brieuc cedex.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30